

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DAC 667** Subvention à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) (12e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS).

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1:Une subvention de fonctionnement de 1.090 euros est attribuée à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) dont le siège social est situé 75 rue Claude Decaen (12e) X08018/ 2011-01195 /26021.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants.